

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 Mars 2018

L' an 2018 et le 22 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de TRUONG Grégory, Maire.

Présents : M. TRUONG Grégory, Maire, Mmes : CLOUET Monique, LACAILLE Adeline, MAIRE Marie, MANAND Christiane, VALLI Sophie, MM : DRUART Jean-Marie, MAURICE Denis, RICHET Olivier, ROSSATO Yannick

Excusé(s) ayant donné procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MAUGUET Quentin à M. ROSSATO Yannick

Excusé(s) : Mme POCQUAT Sophie, M. PINNETERRE Jean-Luc

Excusé(s) :

Absent(s) :

Absent(s) : Mme DEVIE Noëlle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 14/03/2018

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes

le : 23/03/2018

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAIRE Marie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2018-12 - Débat des Orientations Budgétaires (DOB)

2018-13 - Annulation de délibérations

2018-14 - AMO Agence Technique Départementale : Aménagement voirie rues des Paquis, du vieux Bourg-Lairy-Bois Châtelain

2018-15 - Refus de transfert de compétences - Eclairage public

2018-16 - Attribution de marché "création d'un réseau d'assainissement collectif"

2018-17 - Attribution de marché : Aménagement du Parc du Puits Saint Quentin

2018-18 - Demande de subvention : création d'un réseau d'assainissement collectif

2018-19 - Validation du document unique des risques professionnels de la collectivité

2018-12 - Débat des Orientations Budgétaires (DOB)

Le débat des orientations budgétaires est une phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2018 qui interviendra le jeudi 12 avril 2018.

Une délibération prend acte de la tenue du débat sans avoir de caractère décisionnel.

Objectifs :

- Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la collectivité.

- Constaté l'évolution des budgets municipaux antérieurs sur la base des principaux postes budgétaires des comptes administratifs.
- Définir le cadrage général du budget primitif.
- Proposer les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité, d'endettement.

2018-13 - Annulation de délibérations

Considérant la lettre d'observation reçue de la Préfecture des Ardennes le 26 février 2018,
Considérant qu'il n'est pas autorisé d'ajouter des points à l'ordre du jour, sauf pour des questions mineures,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler les délibérations N°2018-01 (ajouts à l'ordre du jour), N°2018-03 (marché public : aménagement du parc du Puits Saint Quentin), n°2018-04 (demande de subvention : création d'un réseau d'assainissement collectif).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2018-14 - AMO Agence Technique Départementale : Aménagement voirie rues des Paquis, du vieux Bourg-Lairy-Bois Châtelain

Dans le cadre du projet « Aménagement de voirie rue des Paquis-Vieux Bourg-Lairy-Bois Châtelain »,
Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire, dans le cadre de ces travaux, de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale des Ardennes,

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de confier la mission d'assistance à un tel organisme,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission d'assistance à l'ATD08 pour le projet « aménagement de voirie rue des Paquis-Vieux Bourg-Lairy-Bois Châtelain »

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2018-15 - Refus de transfert de compétences - Eclairage public

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la situation actuelle sur la gestion et la maintenance de l'éclairage public de la commune,

Monsieur le Maire explique les conséquences, notamment financières, d'un éventuel transfert de compétences,

Après échanges entre les conseillers,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ajourner ce point, en vue de collecter davantage d'éléments d'aide à la décision sur cet éventuel transfert de compétences,

PRECISE que ce point sera délibéré avant août 2018.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2018-16 - Attribution de marché "création d'un réseau d'assainissement collectif"

Sur les explications de M. le Maire,

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie le jeudi 15 mars 2018,

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie le mercredi 21 mars 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché « création d'un réseau d'assainissement collectif »

Lot 1 : création d'une unité de traitement des eaux usées à l'entreprise SADE pour un montant de 683 350€ HT

Lot 2 : création des réseaux d'assainissement tranches 1 et 2 à l'entreprise SADE Pour un montant de 4 067 742.96€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2018-17 - Attribution de marché : Aménagement du Parc du Puits Saint Quentin

Sur les explications de M. le Maire,

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie le jeudi 15 mars 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché « aménagement du Parc du Puits Saint Quentin »
Lot 1 : aménagement paysager à l'entreprise IDVERDE pour un montant de 81 466.33€ TTC
Lot 2 : équipement de jeux à l'entreprise IDVERDE pour un montant de 42 498.47€ TTC
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2018-18 - Demande de subvention : création d'un réseau d'assainissement collectif

Sur les explications de M. le Maire,
Vu la récente attribution du marché "création d'un réseau d'assainissement",
Considérant qu'il y a lieu d'affiner le plan de financement,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'ajourner ce point,
PRECISE que ce point sera délibéré lors d'un prochain conseil.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

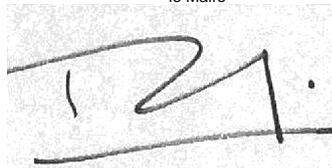
2018-19 - Validation du document unique des risques professionnels de la collectivité

Dans la continuité de la démarche prévention sécurité engagée par la collectivité,
Le document unique des risques professionnels, document obligatoire, a été élaboré par l'assistant de prévention de la collectivité, accompagné par le service prévention du centre de gestion. C'est un outil à usage interne qui permet de connaître et maîtriser les risques sur chaque poste de travail.
Le document unique des risques professionnels a reçu un avis favorable par le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité, des conditions de travail) lors de sa séance organisée auprès du centre de gestion des Ardennes le 1^{er} février 2018,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE le document unique des risques professionnels de la collectivité.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu le 14 mars 2018 de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.
Ce courrier demande aux élus de la commune de se prononcer sur d'éventuels transferts d'équipements municipaux vers l'intercommunalité.
Les domaines concernés sont la voirie et les équipements publics (sportifs, culturels et touristiques)
La réponse est attendue par courrier pour le 15 avril 2018.
Monsieur le Maire propose de se rapprocher des services de la Communauté de Communes afin de rassembler les informations utiles à cette décision : ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal

Séance levée à 22h.

le Maire

Gregory TRUONG

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 23/03/2018 à 11:40:55
Référence : 77efe507eb47d7449611c755d2847004d19e0ed

En mairie, le
Le Maire
Grégory TRUONG